

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. BERNARD TONNERRE, AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DE LA SECTION JURASSIENNE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE, INTITULÉE « EDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE: QUELLES PERSPECTIVES? » (N° 2623)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a adopté, en juillet 2012, une résolution invitant, en particulier, les gouvernements et organismes de la francophonie à mettre l'accent sur l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires. L'EDD représente un levier essentiel pour modifier les comportements humains en vue du développement durable; elle vise à intégrer dans les programmes des thèmes centraux, tels que les changements climatiques, la réduction de la pauvreté, la consommation durable et la diversité culturelle, induisant des pratiques citoyennes et la prise en considération des dimensions politiques et éthiques de l'action humaine.

En vue de donner suite à la résolution sur l'Éducation au développement durable adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la Commission de l'éducation de la Section jurassienne de l'APF adresse une série de questions, auxquelles le Gouvernement apporte les réponses suivantes:

La problématique de l'éducation au développement durable a-t-elle été prise en considération dans les programmes scolaires? Dans le cadre de la *Décennie de l'ONU*, l'intégration de l'éducation au développement durable a-t-elle été renforcée dans les programmes?

Il convient de préciser que dans les plans d'études de l'école primaire, introduits en 1993 à la suite de la mise en application de la loi scolaire du 20 décembre 1990, le programme d'environnement privilégiait une approche transversale et interdisciplinaire, à travers les sciences humaines et les sciences naturelles, permettant à l'élève de découvrir et comprendre progressivement son milieu. Cette initiation n'était pas abordée comme un domaine d'étude en soi, délimité par un cadre horaire, mais à partir d'un thème et selon une démarche inductive faisant prendre conscience progressivement à l'élève de la complexité du milieu, des interactions et de l'interdépendance entre celui-ci et l'homme. En géographie, le programme au 2^e cycle mettait l'accent sur l'étude de la région dans l'espace jurassien en abordant notamment les thèmes du climat, de la végétation, du relief, de l'habitat et des activités humaines.

A l'école secondaire, le programme de sciences expérimentales était également envisagé dans une approche transversale sans référence à un nombre de périodes ou à une dotation particulière de temps. Ce programme visait notamment à instaurer de nouveaux rapports de l'être humain avec son environnement et une meilleure compréhension de son propre fonctionnement. Il avait aussi pour finalité de faire découvrir et comprendre aux élèves l'influence et les interactions des facteurs naturels, humains, économiques, politiques et culturels dans l'organisation de l'espace. Orientée vers les atteintes à l'environnement planétaire, cette sensibilisation visait également à favoriser l'acquisition d'une conscience écologique chez les élèves. Dans le programme de sciences humaines en 10S et 11S, les thèmes relatifs à la démographie, aux pays en voie de développement et à la gestion de l'environnement fournissaient un cadre de référence pour aborder avec les élèves ce sujet.

En 2007, dans le cadre d'une collaboration entre le DFCS, le DEC et la Fédération Interjurassienne de Coopération et de Développement, il a été procédé à la mise en place du projet-pilote *Éducation à la citoyenneté solidaire (ECS)*. Destiné aux écoles jurassiennes du secondaire I, le concept ECS met à disposition des élèves et des enseignant-e-s des contenus, des démarches, des ressources et des projets en cohérence notamment avec les plans d'études d'éducation générale et sociale, de géographie et d'économie pratique. Il a pour objectif de faire prendre conscience aux élèves des enjeux en matière de développement durable, d'interdépendances mondiales, de les éveiller à l'engagement personnel et à l'action solidaire en

faveur de l'aide au développement. Le débat constitue un moyen concret pour donner corps à l'éducation à la citoyenneté. C'est dans cet esprit qu'une journée est organisée, tous les deux ans, à l'intention des écoles jurassiennes du degré secondaire I, sous la forme d'un championnat jurassien du débat.

Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, le plan d'études romand (PER) détermine la majeure partie des contenus d'apprentissage des onze années de la scolarité obligatoire. L'Education en vue du développement durable en fait partie. L'EDD colore l'ensemble du projet de formation; en particulier, elle induit des orientations en Sciences de la nature, en Formation générale et en Sciences humaines et sociales. Ce dernier domaine occupe une place importante; en effet, les deux principales disciplines qui la composent, la géographie et l'histoire, s'inscrivent directement dans la double perspective de l'Education à la citoyenneté et de l'Education en vue du développement durable.

Des activités concrètes accompagneront ce processus d'actualisation des programmes. La mise en œuvre du PER va s'appuyer progressivement sur des moyens d'enseignement romands. Ainsi, les moyens *Géographie 5^e* et *Géographie 6^e* vont être introduits dès 2014-2015; quant aux supports *Géographie 9-11* et *Histoire 9-11*, leur introduction interviendra, en principe, dès 2015-2016.

Les modules proposés au degré primaire, consacrés notamment aux filières de l'eau et de l'énergie, ouvrent la réflexion sur l'EDD. On trouvera dans le moyen 6^e des séquences cantonales sur le Doubs et les milieux naturels préservés. Dans les futurs moyens *Géographie 9-11*, des thèmes traiteront des changements climatiques, des migrations, leurs causes et leurs conséquences, de l'eau et ses enjeux, des énergies fossiles et des énergies renouvelables.

Des collaborations avec les instances d'autres cantons et d'autres pays de la Francophonie ont-elles été mises en place ou sont-elles envisagées en vue d'échanger notamment sur des projets-pilotes ou des pratiques innovantes?

Les Départements de l'Environnement et de l'Equipement (DEE), de l'Economie et de la Coopération (DEC) et de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS) apportent conjointement leur collaboration à plusieurs projets intercantonaux et transfrontaliers; à titre exemplatif on peut citer :

- La Fondation *éducation21*, qui réunit et remplace la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE) et la Fondation Education et Développement (FED), a été mandatée pour sélectionner, évaluer et commenter des ressources pédagogiques sur le *Climat* et l'*Energie*. La remise de ces dossiers s'est accompagnée d'une offre de formation continue, animée par des spécialistes des domaines précités. Au cycle 1, le cours sur l'énergie présentait une palette d'activités ludiques autour de l'énergie; aux cycles 2 et 3, la formation proposée par *éducation21* et le Parc Chasseral, qui a permis aux enseignant-e-s de tester en plein air les activités concernées, a été complétée par une introduction théorique sur l'énergie et l'éducation en vue d'un développement durable.
- Le Musée Jurassien des Sciences naturelles a accueilli le printemps dernier l'exposition "Si l'énergie m'était comptée". Cette exposition, qui s'inscrivait dans le cadre de l'Accord de coopération entre la RCJU et le Département du Haut-Rhin, était consacrée à la maîtrise de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables. Articulée autour des thèmes de la production, de la consommation, des risques et de la maîtrise de l'énergie, l'exposition a permis d'informer et d'inviter les classes à adopter des comportements responsables en matière énergétique.
- Une ressource pédagogique dénommée «Eaux là-là!» vient d'être réalisée par les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement à l'intention des élèves du degré secondaire.

Elle vient compléter les moyens d'enseignement disponibles pour les cours de géographie, de sciences naturelles et d'éducation citoyenne du 3e cycle. Cette ressource synthétise des informations déjà entrevues dans les degrés précédents, les complète, et les intègre à des défis importants du XXIe siècle: l'énergie, les changements climatiques, la croissance démographique, la disponibilité de l'eau douce, et la pollution diffusée par les substances artificielles (micropolluants et perturbateurs endocriniens).

- En collaboration avec le Centre Nature Les Cerlatez et la Nef des sciences (Mulhouse), un projet a été mis en place sur le thème : « Le Colportage des sciences pour l'éveil des vocations scientifiques dans l'espace transfrontalier jurassien – haut-rhinois ». Le Colportage des sciences transfrontalier consiste à proposer aux enseignants du Haut-Rhin et du Canton du Jura une offre pédagogique commune d'animations scientifiques. Cette offre couvre des domaines aussi variés que la géologie, l'archéologie, l'eau, l'énergie, la chimie ou encore la vie animale et favorise l'expérimentation. Les enseignants choisissent, en concertation avec l'un des deux colporteurs, médiateurs scientifiques dédiés, les animations et les thèmes les mieux adaptés à leurs besoins. Un colporteur se rend ensuite gratuitement en camionnette dans les classes avec le matériel pédagogique permettant de réaliser les animations choisies.
- Mandaté par l'Office de l'environnement, le CABI, en 2012, a adapté à la situation jurassienne le dossier pédagogique genevois "Contrat de rivières". Le "Contrat de rivières" a pour objectif de faire comprendre aux élèves des écoles jurassiennes les caractéristiques principales des trois bassins versants du canton du Jura (Allaine, Birse et Doubs) et de les sensibiliser aux problématiques spécifiques de ces cours d'eau. Il doit permettre aux élèves de développer des connaissances et des compétences visées par les plans d'études concernés dans une optique d'éducation au développement durable. Ce dossier pédagogique a donné lieu à des animations dans le cadre d'un projet-pilote, dont l'évaluation s'est avérée très positive.

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'importance de l'intégration de l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires? Est-il disposé à solliciter la CIIP et le Conseil fédéral en vue de faire inscrire dans le prochain Cadre stratégique, vraisemblablement adopté en 2014 par l'Organisation internationale de la Francophonie, l'éducation au développement durable?

Les éléments de réponse apportés plus haut démontrent l'importance accordée par le Gouvernement à l'intégration de l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires et témoignent des efforts consentis pour soutenir sa mise en œuvre. Le Gouvernement tient à rappeler que des démarches significatives ont déjà été entreprises dans ce sens, notamment pour donner suite à la motion « Sensibilisation aux problèmes climatiques » (n° 915), acceptée sous forme de postulat. Ainsi, le programme de formation continue avait mis un accent particulier sur cette problématique et la Fondation Education pour l'Environnement (FEE) ainsi que la Fondation Education au Développement (FED) avaient été mandatées pour réaliser à l'intention des classes de l'école obligatoire un dossier sur le climat; dans cette perspective encore, un enseignant au degré secondaire I, a bénéficié du soutien du Service de l'enseignement pour suivre une formation continue en écologie et en sciences de l'environnement à l'Université de Neuchâtel et être un répondant en la matière pour le Service.

Cet effort d'intégration dans les programmes scolaires et les moyens d'enseignement sera poursuivi et soutenu par des projets, conduits notamment en collaboration avec la Fondation *éducation21*, qui a été précisément mandatée par les cantons, la Confédération et les institutions privées pour aider au développement et à l'ancrage de l'EDD dans l'environnement scolaire.

Toutefois, l'école ne saurait être seule responsable et il est important que les parents s'impliquent en la matière.

Il est important de souligner que la Suisse a déjà mis en place un cadre structurel exemplaire permettant la concrétisation de l'EDD. Dans ce sens, la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est en cohérence avec les engagements pris par notre pays, notamment le développement d'une stratégie nationale pour le développement durable, le plan de mesures EDD 2007-2014 et la formulation de recommandations pour la formation des enseignant-e-s.

Pour rappel, la stratégie du Gouvernement en vue de réaliser les trois grands défis auxquels la région est confrontée repose notamment sur le pilier "Nature et santé". Le Jura, pays vert par excellence, se positionne en matière de valorisation de ses espaces verts et d'approvisionnement énergétique des ménages et des entreprises. Pour valoriser le cadre naturel jurassien, un accent particulier est porté sur la question de l'eau; pour faire face aux défis mondiaux de l'énergie, le Gouvernement travaille à la définition d'une "stratégie énergétique cantonale 2035". Il convient encore de mentionner que le Service du développement territorial, créé le 1^{er} juillet 2013, dont la mission consiste à veiller à un développement durable du territoire cantonal, comporte précisément une unité à caractère transversal en charge de cette problématique. Le Service de l'enseignement se mettra en relation avec la déléguée au développement durable pour définir les possibilités de collaboration entre l'Unité du développement durable au SDT et les écoles.

En réponse à la demande de soutien de la Section jurassienne de l'APF afin que le développement durable soit inscrit dans le prochain Cadre stratégique de l'OIF, le Gouvernement précise volontiers que le Département de la Formation, de la Culture et des Sports soutiendra sa proposition auprès de la CIIP. Sur le plan fédéral, la question pourra être relayée et soutenue auprès de la CDIP. En conclusion, il peut être mentionné que ce prochain Cadre stratégique est à mettre en rapport avec le bilan qui sera tiré à l'occasion de la Manifestation de fin de Décennie de l'UNESCO, organisée en fin d'année au Japon.

Delémont, le 14 janvier 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme


le Chancelier
Jean-Christophe Kübler